

DELIBERATION DD2026_033

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	53
Votants	66
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 20 février 2026

LE 26 février 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2029

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. GEORGIADIS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. PASSERIEUX, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

POUVOIR(S) :

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. PROTANO donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à M. PERPEROT
M. CADET donne pouvoir à M. MOISSAT
M. DELCROS donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. TALLET

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2029

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en 2023, les communes du Grand Périgueux, hors la ville de Périgueux qui souhaitait alors engager sa propre contractualisation, et le Grand Périgueux ont signé une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dordogne (CAF) pour 3 ans.

Que pour mémoire, la CAF et le Grand Périgueux étaient engagés dans une CTG expérimentale sur les périodes 2012-2015 et 2016-2020.

Que ce cadre contractuel, porté par la CNAF, est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif de renforcer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire en cohérence avec les politiques locales.

Considérant que la CNAF a fait des CTG le nouvel outil de contractualisation avec les territoires en lieu et place des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Qu'historiquement, le Grand Périgueux et 18 communes disposaient d'un CEJ avec la CAF.

Que les engagements financiers de la CAF sont garantis dans le cadre de la CTG, voire élargis selon les projets des communes et du Grand Périgueux.

Que la CTG arrivant à échéance fin 2025, ainsi que celle de la ville de Périgueux, la ville et le Grand Périgueux ont demandé une prorogation d'une année compte tenu de la proximité des échéances électorales et de la volonté commune de réaliser une CTG unique sur le territoire de l'agglomération.

Que cette hypothèse n'a pas été validée par la CAF. Aussi, le Grand Périgueux et la ville ont-ils chacun engagé une démarche de travail pour proposer une nouvelle CTG sur la période 2026-2029.

Considérant que Grand Périgueux a engagé une démarche partenariale avec les communes et la CAF à partir du mois de septembre dernier

Que compte tenu des délais, le Grand Périgueux a organisé 3 temps de travail afin de présenter le bilan de la CTG 2023-2025 qui comptait 16 actions, dont 13 ont été réalisées ou en cours, le diagnostic actualisé et de travailler collectivement sur un nouveau plan d'action pour la CTG 2026-2029.

Qu'il y a lieu désormais de recueillir l'avis du conseil communautaire sur le projet de CTG 2026-2029.

Les objectifs de la CTG 2026-2029

Considérant qu'au terme de ce travail, le projet de convention territoriale globale, joint en annexe, s'articule autour de 3 axes, 12 objectifs et 23 actions synthétisés ci-dessous.

Que lors des discussions, différents enjeux sont ressortis pour la réussite de la CTG :

- ✓ Le lien nécessaire à faire avec le projet de territoire GP2040
- ✓ Les limites des compétences du Grand Périgueux notamment en matière de jeunesse, d'Animation de la Vie Sociale (AVS), etc.

AXE 1 - Adapter l'offre des services aux habitants sur l'ensemble du territoire

Objectifs	N°	Actions
Améliorer l'offre d'accueil extrascolaire et périscolaire	<u>1</u>	Elaborer un plan « ALSH » visant à la réhabilitation de certaines structures et à améliorer l'offre sur le territoire
	<u>2</u>	Renforcer la communication auprès des familles et les associer à la vie des structures
Améliorer la réponse aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant	<u>3</u>	Poursuivre le soutien à l'accueil individuel et favoriser l'implantation des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)
	<u>4</u>	Elaborer un plan « crèches » visant à réhabiliter certaines structures et améliorer l'offre sur le territoire
Accompagner et valoriser les personnels de l'enfance et de la petite enfance	<u>5</u>	Etablir un plan de formation territoriale pour les agents de l'enfance et de la petite enfance
	<u>6</u>	Etudier la faisabilité d'une GPEC partagée (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)
	<u>7</u>	Préparer les conditions de planning communs pour les agents partagés
Améliorer l'offre d'accueil pour les personnes âgées	<u>8</u>	Créer un village seniors intergénérationnel en secteur rural

AXE 2 - Permettre un meilleur accès aux droits et aux services

Objectifs	N°	Actions
Renforcer l'inclusion dans une logique de parcours	<u>9</u>	Elaborer un diagnostic et un processus définissant les moyens nécessaires (humains, équipements et financiers)
	<u>10</u>	Adapter la formation des personnels
Améliorer l'accès à l'offre et aux droits sur l'ensemble du territoire	<u>11</u>	Développer l'aller vers au moyen d'un bus itinérant adapté, multi-domaines (santé, numérique, parentalité...)
	<u>12</u>	Etudier les conditions de mise en œuvre de pôles territoriaux d'agglomération
Développer la mobilité pour tous	<u>13</u>	En lien avec PériMouv, élaborer un plan d'action spécifique pour les jeunes et les seniors en milieu rural (accès à l'emploi, aux services, aux loisirs)
Contribuer à l'adaptation du logement pour tous	<u>14</u>	Réaliser une étude diagnostic sur le logement des jeunes
	<u>15</u>	Participer à l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements (vieillesse)

AXE 3 - Développer la coordination territoriale

Objectifs	N°	Actions
Faire de la CTG un outil d'animation du territoire	16	Mettre en place une instance de coordination
	17	Préparer avec la ville de Périgueux une CTG unique
Améliorer le partage des compétences Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	18	Elaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT) dans une logique de parcours et de passerelles
	19	Questionner le partage de compétence, s'agissant notamment de la séparation Périscolaire/Extrascolaire et de la meilleure prise en compte des 11-14 ans
Structurer une coordination des structures locales d'Animation de la Vie Sociale (AVS)	20	Mettre en place une instance de concertation et de coordination d'actions des structures menant une mission d'AVS à l'échelle du Grand Périgueux
Valoriser les équipements structurants et les passerelles territoriales comme le Sîlot	21	Clarifier le rôle des équipements dans la stratégie Enfance-Jeunesse
	22	Développer des projets partenariaux et intergénérationnels
	23	Développer et valoriser la participation et l'engagement des enfants et des jeunes dans la vie citoyenne

Le suivi et l'animation de la CTG

Considérant que le dispositif de la CTG prévoit une gouvernance associée, notamment politique.

Qu'un enjeu existe autour de la coordination et de l'animation du suivi de la CTG, afin qu'elle soit un vrai succès.

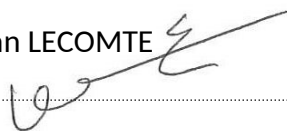
Qu'à l'initiative de la CAF, des discussions seront conduites afin de définir les moyens supplémentaires qui seraient nécessaires, et de voir comment la CAF pourra accompagner cela.

Que le Grand Périgueux fixe comme préalable qu'aucun recrutement dédié à cette animation ne sera fait sans participation supplémentaire de la CAF, porteuse de la volonté de la CNAF.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve la Convention Territoriale Globale 2026-2029 à intervenir avec la CAF et les communes ;
- Autorise le Président à signer tous les documents utiles.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/03/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/03/2026	Périgueux, le 12/03/2026
Le secrétaire de séance	Le Président
Christian LECOMTE 	Jacques AUZOU 